



Réf.N° 01/2024/AR/ACAD/P/DE/SC

1. Objet

Le Projet d'Appui au Développement des Investissements Agricoles Productifs (PADIAP) est un projet du Gouvernement béninois. Il dispose d'un budget total de 37 millions d'euros (24 270 409 000 F CFA) financé à hauteur de 29,3 millions d'euros (19 219 540 100 F CFA) par l'AFD (dont 25 millions d'euros en prêt soit 16 398 925 000 F CFA et 4,3 millions d'euros soit 2 820 615 100 F CFA en subvention) et d'une subvention de 7,7 millions d'euros (5 050 868 900 F CFA) de l'UE. Il contribue aux trois piliers du PAG 2021-2026 ainsi qu'aux orientations nationales en lien avec l'amélioration des conditions de vie en milieu rural et la lutte contre la pauvreté. Il s'inscrit dans la continuité directe du PADAC¹ achevé en décembre 2022. Il est structuré en plusieurs composantes et est doté d'un Fonds d'Investissement Agricole.

Le Fonds Investissements Agricoles du PADIAP est structuré en deux guichets distincts : le **guichet 1** pour le financement de l'aménagement des espaces agricoles et pastoraux des communes et intercommunaux et le **guichet 2** pour le financement des équipements et infrastructures des acteurs privés de la production et de la transformation des filières agricoles et pastorales.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, il est prévu la mise en place des appuis à la maîtrise d'ouvrage (publique et privée) permettant de fournir les appuis nécessaires à la facilitation du processus de passation des marchés communaux et privés selon les procédures applicables. Par ailleurs, ces appuis doivent s'inscrire dans un processus continu de responsabilisation des acteurs et de transfert de compétences. Ainsi, la Cellule d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage Communale (AMOC) et le Dispositif Technique d'Accompagnement (DTA) des promoteurs agricoles privés sont mis en place et financés par le Projet afin de garantir l'atteinte des résultats escomptés.

La mise en place de ces Dispositifs Techniques d'Accompagnement permettra (à l'instar du PADAC) l'identification, la formulation, la facilitation de la présélection, l'appui à la sécurisation foncière, l'appui à la sélection, l'exécution, le suivi, l'évaluation et la capitalisation des projets au profit des porteurs et promoteurs privés de projets.

Intervenant de manière intégrée au sein des intercommunalités, cet appui du PADIAP constitue une prestation de services non financiers consolidée par le Conseil Agricole (CA) en vue de l'optimisation des résultats au travers d'un accompagnement intégral et de proximité aux bénéficiaires.

Afin de garantir un accompagnement de qualité et une capitalisation optimale des impacts dudit financement sur les promoteurs d'une part et la durabilité des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'autre part, l'Association des Communes de l'Atacora et de la Donga (ACAD) a été retenue pour loger, piloter et gérer l'équipe du DTA et une Cellule AMOC devant fournir les prestations d'appui à la mise en œuvre des projets agricoles privés et des projets communaux au niveau de quatre (04) de ses communes membres (Bassila, Copargo, Djougou et Ouaké). Cet appui est formalisé par la signature d'une convention-cadre avec l'intercommunalité et précisant les modalités de mise en place et de fonctionnement dudit dispositif.

¹ Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines (PADAC) : 2016-2022 ; 6 communes du département des Collines ; budget de 12 millions d'euros financé par l'AFD ; volets investissements publics & privés, sécurisation foncière, renforcement de la DDAEP-Collines et de l'ATDA 4.

Le présent avis d'appel à candidature a été élaboré pour recruter un Superviseur, quatre (4) Facilitateurs pour les communes du département de la Donga pour DTA et un Expert génie rural pour la cellule AMOC.

2. Description des postes et conditions à remplir

A- Le Superviseur du DTA

A-1- Profil

Le superviseur du DTA devra présenter le profil suivant :

- ❖ Avoir le niveau BAC + 5 ans en agronomie, agro économie, économie rurale, planification et développement local ou profil équivalent ;
- ❖ Avoir au moins 05 années d'expériences solides dans l'élaboration, la formulation et/ou l'exécution des projets agricoles du secteur privé;
- ❖ Disposer d'une parfaite maîtrise des outils et méthodes d'analyse financière et économique des projets de promotion des filières agricoles (notamment l'approche orientée chaînes de valeur ajoutée) ;
- ❖ Avoir une bonne connaissance du fonctionnement des guichets de financement agricole (au profit des promoteurs privés : OPA et promoteurs groupés ou individuels), de la décentralisation au Bénin ;
- ❖ Avoir une bonne capacité à travailler en équipe, une bonne capacité d'analyse d'écoute et d'organisation ;
- ❖ Avoir une bonne maîtrise du pack office (word, excel, powerpoint) ;
- ❖ Etre discret et savoir travailler en équipe et sous pression ;
- ❖ La maîtrise d'une ou deux langues parlées sur le territoire des intercommunalités concernées est un atout.

A-2- Principales tâches

Sous le pilotage global du Directeur Exécutif de l'ACAD, le Superviseur et les Facilitateurs constituent l'équipe du DTA. A cet effet, ils travaillent de concert avec le Point Focal PADIAP de manière à synchroniser les étapes de passation de marchés afférents aux projets sous financement privé du PADIAP dans les communes concernées afin de limiter les pertes de temps inutiles et préjudiciables.

De façon générale, le superviseur assure particulièrement le pilotage opérationnel de l'équipe de facilitateurs. Il coordonne, supervise et évalue le travail de l'équipe des Facilitateurs Agricoles Communaux en s'assurant que la mise en œuvre des activités se déroule selon les conditions et modalités contenues dans les différents documents du projet (document de projets, accords de financement, Manuel de Procédures de Gestion du FIA, rapports de supervision, rapports d'audit) et selon les règles et procédures applicables au projet (directives de l'AFD, législation nationale, manuels de procédures).

Il est le répondant du DTA auprès de l'intercommunalité de la mise en œuvre du projet.

De façon spécifique et en lien avec les facilitateurs communaux, les conseillers agricoles et les techniciens communaux, il :

- ❖ Coordonne la planification des activités ;
- ❖ Accompagne la présélection et la sélection des projets privés ;

- ❖ Accompagne la sécurisation foncière des sites des porteurs de projets privés ;
- ❖ Veille à la mise en œuvre des projets sélectionnés ;
- ❖ Appuie la gestion efficace et efficiente des projets sélectionnés ;
- ❖ Participe au suivi évaluation et à la capitalisation des actions du projet.

B- Pour le poste de Facilitateur communal

B-1- Profil

Le facilitateur communal devra présenter le profil suivant :

- ❖ Avoir le niveau Licence (BAC +3) en agronomie, agro économie, économie rurale, planification et développement local, géographie, sociologie ;
- ❖ Avoir au moins 03 années d'expériences dans l'accompagnement des promoteurs privés dans le développement agricole à travers l'investissement dans la promotion des filières agricoles telles que le riz, l'anacarde, le soja, le lait, viande et œufs, les racines et tubercules, le maraîchage, la pisciculture, l'apiculture ;
- ❖ Disposer d'une parfaite maîtrise des outils et méthodes d'analyse financière et économique des projets de promotion des filières agricoles (notamment l'approche orientée chaînes de valeur ajoutée) ;
- ❖ Avoir une connaissance du fonctionnement des guichets de financement agricole (au profit des promoteurs privés : OPA et promoteurs groupés ou individuels), de la décentralisation au Bénin ;
- ❖ Avoir une bonne capacité à travailler en équipe, une bonne capacité d'analyse d'écoute et d'organisation ;
- ❖ Avoir une bonne maîtrise du pack office (word, excel, powerpoint) ;
- ❖ Etre discret et savoir travailler en équipe et sous pression ;
- ❖ Parler couramment quelques langues locales du département de la Donga (Dendi, Lokpa, Yom, Anni, Kotokoli, Nagot, Foodo, etc.).
- ❖ Maîtriser la conduite de moto à embrayage en milieu rural.

B-2- Principales tâches

De façon générale, le Facilitateur communal assure en lien avec les autres acteurs du DTA :

- ❖ la planification des activités ;
- ❖ l'accompagnement à la présélection des projets privés ;
- ❖ l'accompagnement à la sécurisation foncière des sites des porteurs de projets privés ;
- ❖ le montage des projets présélectionnés ;
- ❖ la mise en œuvre des projets sélectionnés ;
- ❖ la gestion efficace et efficiente des projets sélectionnés ;
- ❖ le suivi évaluation et à la capitalisation des actions du projet ;
- ❖ toutes autres tâches qui lui seront confiées. ✕

C- Pour le poste de l'Expert AMOC

C.1. Profil

L'Expert Génie-Rural / AMOC devra avoir le profil suivant :

- ❖ Etre de nationalité béninoise ;
- ❖ Être un(e) ingénieur(e) de niveau BAC + 5 ans en Génie Rural, Génie Civil ou profil équivalent avec au moins 07 années d'expériences solides dans la maîtrise d'Ouvrage Communale ;
- ❖ disposer d'une expérience avérée en passation des marches ;
- ❖ Disposer d'au moins deux (02) expériences avérées dans la réalisation des études techniques détaillées ou dans la construction/réhabilitation des retenues d'eau à but multiple ou pastoral ;
- ❖ Avoir conduit un projet avec l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale (de planification, conception ou instructions, passation des marchés, études de faisabilité, réalisation, suivi d'exécution et suivi post-réalisation) au Bénin avec une bonne connaissance des lois et de la réforme sur la décentralisation au Bénin ;
- ❖ Avoir occupé une fonction similaire d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage Communale (AMOC) dans le passé et dans un secteur du développement rural ou agricole serait un véritable atout ;
- ❖ Disposer d'au moins une expérience significative dans l'appui et l'accompagnement des communes dans l'exploitation et la gestion des infrastructures publiques (en gestion directe ou en délégation) ;
- ❖ Disposer d'une expérience pratique de passation de marchés sous financement extérieur (AFD, Banque mondiale, Union Européenne, BAD, etc.) serait un atout ;
- ❖ Avoir une bonne maîtrise du pack office ;
- ❖ Large ouverte d'esprit, disponibilité à travailler en équipe, qualité d'écoute, de dialogue et d'organisation ;
- ❖ Une connaissance des enjeux de développement Agricole et rural du pole 4 serait un atout.

C-2. Principales tâches

Sous le pilotage global du Directeur Exécutif de l'intercommunalité, à la tête de la C/AMOC, l'Expert (e) s'appuie sur les membres de la Cellule d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage Communale (C/AMOC). Il travaille également de concert et avec l'appui du Point Focal PADIAP de manière à synchroniser les étapes de passation de marchés afférents aux projets sous financement du PADIAP dans les communes concernées afin de limiter les pertes de temps inutiles et préjudiciables.

De façon spécifique, l'Expert AMOC œuvrant pour la performance dans la passation des marchés (études, travaux et contrôle) relatifs aux investissements agricoles et pastoraux des communes à charge sous la supervision opérationnelle du Point Focal du PADIAP et en lien avec les membres de la C/AMOC, devra pour :

- ❖ la planification du développement territorial rural et agricole en veillant à la prise en compte des actions du PADIAP ;

- ❖ la priorisation des investissements et la recherche de synergie d'actions entre les divers acteurs impliqués dans la réalisation desdits investissements ;
- ❖ la sécurisation foncière des sites d'investissements identifiés avec l'implication de toutes les parties prenantes ;
- ❖ la sélection des prestataires pour les études et les travaux, la réalisation des études de faisabilité globale et spécifiques ;
- ❖ la définition des modalités d'exploitation et d'entretien des ouvrages en précisant le mécanisme de prévention et de gestion des conflits et risques connexes ;
- ❖ le suivi de la réalisation des travaux, le suivi de l'exploitation et de la maintenance des investissements, etc.
- ❖ le suivi évaluation et la capitalisation des actions du projet.

3- Procédures de sélection

La procédure de sélection des candidats comprendra les trois (03) étapes suivantes :

- la phase de présélection sur dossier ;
- la phase de test écrit et oral avec les candidats présélectionnés ;
- la sélection des trois (03) meilleurs candidats à soumettre à l'avis de l'UGP PADIAP.

4- Dossier de candidature

La mission qui consiste en une fonction permanente, couvrira une période de quarante-huit (48) mois. Le candidat qui sera retenu signera un contrat de travail à durée déterminée de deux (02) ans avec une période d'essai de trois (03) mois dont le renouvellement sera conditionné par l'évaluation satisfaisante de sa performance.

Les candidats intéressés devront être entièrement libres ou se désengager de toutes autres activités professionnelles et disponibles à prendre fonction le 1er mai 2024 au plus tard.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation précisant l'adresse du candidat et le poste et la commune choisis adressée au Président de l'ACAD ;
- Un certificat de nationalité ;
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois pour les candidats qui seront présélectionnés ;
- Une enveloppe timbrée d'une valeur de 600 francs CFA portant l'adresse du candidat ;
- Une note succincte de deux pages maximums comprenant (*pour le Superviseur et l'Expert génie rural*) :
 - ✓ La compréhension de la mission ;
 - ✓ Une description des outils et méthodologie maîtrisés et déjà expérimentés en coordination d'une équipe pluridisciplinaire ou en accompagnement de promoteurs de projets agricoles pour l'exécution de la mission pour le superviseur ; une description de l'appui aux communes en matière de maîtrise d'ouvrage communal et de passation de marchés pour l'Expert en génie rural ;

- Une copie légalisée certifiée conforme à l'original de son identifiant fiscal unique (IFU) ;
- Un curriculum vitae détaillé précisant trois (03) personnes de référence et ne dépassant pas au maximum quatre (04) pages ;
- Les copies légalisées des diplômes ;
- La (les) copie(s) de (des) attestation(s) de travail ou de bonne(s) fin(s) d'exécution pour les différents postes occupés ou prestations réalisées (les originaux seront présentés à l'entretien) ;
- Une copie de l'acte de naissance sécurisé ;
- Une déclaration sur l'honneur de disponibilité.

5- Dépôt du dossier

La participation à cet appel à candidature est ouverte à toute personne intéressée et compétente dans les domaines demandés pour autant **qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension en République du Bénin**. Les candidats intéressés peuvent consulter les documents d'appel à candidature au secrétariat administratif des mairies des quatre (04) communes du département de la Donga, au secrétariat du siège l'Association des Communes de l'Atacora et de la Donga (ACAD) sis au quartier Ouroubouga, von de l'hôtel Wengro Péré à Natitingou aux heures et jours ouvrables à partir du 20 mars 2024.

6- Présentation et remise des dossiers

Les dossiers, rédigés en langue française contenus dans une enveloppe fermée portant la mention « **Candidature au poste de** » **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des plis** doit comprendre les documents précisés ci-dessus.

Les dossiers doivent être déposés au siège de l'ACAD à son secrétariat au quartier Ouroubouga, von de l'hôtel Wengro Péré à Natitingou au **plus tard le 09 avril 2024 à 10 heures**.

Seul(e)s les candidat(e)s présélectionnés seront convoqués à un test écrit pratique et un entretien individuel de sélection finale devant un jury au siège de l'ACAD à Natitingou.

7- Réserve

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel à candidature à l'issue du processus si les candidatures reçues ne remplissent pas les critères définis.

Pour d'amples informations relatives au présent avis de candidature, envoyer un mail à acadbenin@yahoo.fr ou appeler l'un des numéros des responsables du Service Technique Intercommunal de l'ACAD ci-après indiqués : □ 66 47 75 98 □ 67 66 53 05

Fait à Natitingou le 19 mars 2024



Le Président

Koto OROU MARE

Maire de la commune de Péhunco